

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-86

**AMÉNAGEMENT DE LA RD 712 – CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL**

Rapporteur : Monsieur Hubert HILLION – Adjoint à l'environnement et au cadre de vie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de la Voirie Routière et le Code de la Propriété des Personnes Publiques ; la commune de Langueux envisage la réalisation de deux aménagements sur la route départementale 712. Ces aménagements consistent en :

- la création de voies douces rue de Rennes sur le tronçon allant du 36 rue de Rennes, au niveau de la rue de Lorraine, jusqu'au 8 rue de Rennes (ambulances Ollivro). Le projet prévoit la réalisation d'une bande cyclable, la reprise des stationnements et du cheminement piéton, la réfection des espaces verts avec plantations en pied de mur, la création de points de collecte des ordures ménagères, la sécurisation de la voie par des aménagements spécifiques ;
- la création de voies douces rue de Brest, sur le tronçon allant du 65 rue de Brest (restaurant Rubi Cube) jusqu'au rond-point de Douvenant. Le projet prévoit la réalisation d'une voie verte, la sécurisation du carrefour des rues de Brest et de la Morgan par des aménagements spécifiques.

Ces aménagements se situant sur route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil Départemental, seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine

public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur.

Une convention d'occupation du domaine public routier départemental, établie entre le Département et la Commune, formalisera l'autorisation de ces aménagements et ses conditions.

Ces aménagements prévoyant la réfection de la couche de roulement de la route départementale, un concours financier du Département peut être attendu sur ce point. Il est proposé de solliciter le Département en ce sens.

Une convention de travaux sur mandat, établie entre le Département et la Commune, formalisera la participation du Département et ses conditions.

De plus, ces aménagements concourant à la circulation et à la sécurité routière, ils sont éligibles à une subvention au titre du produit des amendes de police. Il est proposé de solliciter également le Département en ce sens.

En conséquence, **je vous propose :**

- d'approuver les deux projets d'aménagement de la RD 712 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.